683 (2016-2017) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

16 JANVIER 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC) *

déposée par

M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget et de la fonction publique

par

Mme Poulin

4e session de la 10e législature
* Voir Doc. **683** (2016-2017) — Nos 1 et 2
CRIC (2016-2017) — N° 78
CRAC (2016-2017) — N° 78

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du budget et de la fonction publique s'est réunie le lundi 16 janvier 2017 afin d'examiner la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) – N°1) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux* : MM. Crucke, Drèze (Président), Dupont, Fourny, Henquet, Mme Kapompole, M. Knaepen, Mme Lambelin, MM. Lefebvre, Onkelinx, Mmes Poulin (Rapporteuse), Warzée-Caverenne.
Ont assisté aux travaux : MM. Collignon, Puget.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

I. EXPOSÉ DE M. DUPONT, COAUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. Dupont indique, tout d'abord, que cette problématique fait l'objet de discussions dans cette Commission, ainsi qu'en Commission des pouvoirs locaux, et a alimenté certains débats en séance plénière depuis le début de la présente législature.

Il faut rappeler que, au sein de la Commission des pouvoirs locaux, dans le cadre du groupe de travail « finances communales » présidé par M. Crucke, on a déjà eu l'occasion d'auditionner toute une série de personnes afin d'être éclairés au mieux sur la nature et les solutions que l'on pourrait trouver pour sortir du carcan qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des pouvoirs publics, des institutions publiques et que l'on nomme de manière globale sous le vocable « normes SEC ».

Dans le monde politique régional, national, européen, de nombreuses voix s'élèvent depuis quelques mois pour réclamer une relance par les investissements publics. Des voix s'élèvent de tous les bancs et de tous horizons politiques, à l'exemple du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, du Premier ministre Charles Michel, du Président Barack Obama qui, dans une partie du testament politique qu'il a confié au journal Le Soir il y a quelques semaines, plaidait aussi pour une relance par les investissements publics en Europe et aux États-Unis.

Au-delà des hommes politiques, des commentateurs, des experts s'expriment régulièrement en ce sens, au rang desquels Messieurs Paul De Grauwe et Bruno Colmant. Tous disent qu'aujourd'hui l'Europe s'est enfermée dans un carcan qui nuit à la croissance, à la prospérité et à l'emploi. Certains disent même que cela a été une erreur, qu'il faut l'assumer, à savoir une erreur consécutive au traumatisme lié à la crise financière de 2008 et aux situations extrêmes d'endettement que l'on a constatées, qu'il s'agisse de la Grèce ou d'autres pays qui ont connu eux aussi des difficultés. Si l'on jette aujourd'hui un regard sur la Grèce, on se rend compte à quel point les efforts qui sont demandés au peuple grec sont particulièrement douloureux.

Tout cela est le contexte dans lequel, à un moment donné, on a dit que « c'est l'objectif ». L'intervenant pense que ce ne doit jamais être qu'un moyen, l'objectif est de maîtriser à tout prix les dépenses publiques. Quoi qu'il arrive, c'est un objectif à atteindre.

Pourquoi, alors qu'il y a autant de voix qui s'élèvent en ce sens, en est-on aujourd'hui toujours là ?

Le Premier ministre luxembourgeois avait été invité, il y a environ deux ans, par le Parlement de Wallonie et s'était exprimé, alors qu'il prenait dans la foulée la présidence tournante du Conseil européen, en tant que ministre libéral. Il s'était aussi exprimé en ce sens.

Au-delà de la nécessité de relancer les investissements publics parce qu'ils sont créateurs de croissance, créateurs de prospérité et créateurs d'emplois, il y a aussi des besoins qui aujourd'hui doivent être rencontrés dans l'ensemble des États membres, soit des besoins en équipement collectif.

On sait notamment que la mobilité est un enjeu énorme à l'échelle européenne. Il y a des besoins en matière d'investissements publics dans le secteur des soins de santé. Il y a aussi des besoins en matière d'investissements dans tout ce qui relève du monde de l'éducation et de la formation. Bref, l'ensemble des secteurs dans lesquels les pouvoirs publics doivent rester particulièrement acteurs souffre aujourd'hui d'un désinvestissement de politiques visant à réduire les investissements.

Aujourd'hui, on est toujours lié à ce pacte de désendettement de l'économie entre les dirigeants européens.

L'objet de cette proposition de résolution vise tout particulièrement à demander au Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation avec une série de demandes tout à fait particulières et qui visent à inviter, à travers le Comité de concertation et par après les représentants wallons au sein des instances européennes, à essayer de faire éclater ce carcan des normes SEC.

Voici quelques éléments qui figurent dans la proposition de résolution :

– demander un nouveau code pour la définition des normes SEC;
– faire en sorte que les investissements, lorsqu'ils sont consentis d'après les normes SEC, soient imputés dans leur valeur absolue de l'année où ils sont consentis, alors que ce que l'on souhaiterait obtenir, c'est l'amortissement de l'investissement – on a eu d'ailleurs une discussion dans cette commission lorsqu'il y a eu tout un débat sur la dette wallonne. On a vu que la dette wallonne, c'est x milliards. Le poids de la dette dans le budget général de la Wallonie est un poids tout à fait supportable en termes d'exercice de coût dans l'ensemble des dépenses de l'institution;
– indiquer aussi qu'il faudrait intégrer la vision patrimoniale de manière à tenir compte des actifs constitués qui sont liés aux investissements;
– exonérer les investissements publics lors des négociations au sein de l'Union européenne;
– augmenter le rythme et l'ampleur des investissements publics pour l'ensemble des pays européens;
– faire un appel à une modification des politiques, et en particulier en Belgique à travers les Régions et l'État fédéral.

Voilà résumé l'esprit de cette proposition de résolution qui a le mérite de rassembler les préoccupations qui se sont exprimées sur l'ensemble des bancs politiques depuis de nombreux mois au sein du Parlement de Wallonie.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Crucke se déclare nettement plus sceptique à l'égard de cette proposition de résolution que de la proposition de résolution visant à la consolidation de la Cellule d'informations financières (CIF) en matière de partenariats publics-privés et à l'élargissement de ses missions en matière de programmes d'investissements, déposée par MM. Fourny, Drèze et de Mme Simonet (Doc. 416 (2015-2016) – N°1) qui avait le mérite de mettre l'investissement privé et le risque privé en valeur.

Dans le cas présent, on a l'impression que ce que l'on veut faire, c'est « ouvrir les robinets » et le faire en plus à un moment qui semble très peu judicieux : soit la veille de la visite de Moody's que M. le Ministre va sans doute recevoir avec ce qu'il faut comme explications pour montrer qu'il n'y a pas de dérive budgétaire ou que s'il y a dérive budgétaire, l'intention de contrôler la dérive budgétaire est bien présente.

On peut se demander si en votant aujourd'hui un texte comme celui-là, l'on ne cherche pas une provocation à l'égard de Moody's, une musculation supplémentaire avec les risques à la clé.

Que l'on veuille qu'il y ait des investissements, personne ne peut être opposé, sinon le Groupe MR n'aurait pas voté la proposition de résolution précitée (Doc. 416 (2015-2016) - N°1), mais que l'on veuille augmenter le déficit budgétaire, il faut clairement se dire que c'est une autre démarche parce que là, c'est évidemment une source de financement qui est celle de l'impôt du citoyen, de celui qui est déjà considéré comme étant le plus imposé en Europe.

On sait aujourd'hui que si dérapage il y a d'une entité, cela a des effets également sur l'ensemble de l'équilibre budgétaire belge puisque l'Europe ne reconnaît que cet équilibre-là, c'est celui-là qui effectivement est analysé.

Le Comité de concertation, on peut le saisir sur beaucoup de choses, c'est vrai. Pour l'instant, il y a déjà un dossier qui se trouve au Comité de concertation qui est celui du Pacte d'investissement.

Il est exact que certains considèrent que cela n'avance pas assez vite. On a pu entendre M. Fourny qui posait une question au Ministre-Président Paul Magnette il y a 15 jours sur le sujet.

Ce dossier avance, mais il faut que les entités fédérées et fédérale puissent s'entendre sur l'objet de ce Pacte d'investissement, sur ce que l'on y met comme matières qui pourront faire l'objet alors d'investissements.

La Wallonie sera alors plus forte pour plaider vis-à-vis de l'Europe non pas une dérogation, mais simplement une cible qui a été marquée comme étant des investissements qui ne doivent pas seulement être ceux qui permettent de vivre, mais qui doivent eux-mêmes générer d'autres investissements.

Il faut qu'il y ait une plus-value parce qu'il n'y a rien qui ressemble moins à un investissement qu'un investissement. Si c'est uniquement pour dire qu'on va se donner à la veille des élections un peu de mou, cela ne peut se concevoir. C'est en cela que M. Crucke pense qu'Eurostat a eu raison, et c'est en cela aussi que les Fonds Juncker ont leur utilité.

Voilà un deuxième pan d'investissements sur lequel on pourrait intervenir et sur lequel on fait très peu.

L'intervenant rappelle qu'il interpelle souvent le Ministre-Président Paul Magnette à cet égard et force est de constater que cette liste ne bouge pas beaucoup, alors que le Plan Juncker a justement agrandi la cible.

On pourrait dans d'autres dossiers faire montre de proactivité, on ne le fait pas. En soi, saisir le Comité de concertation, cela ne « mange pas de pain », mais il convient d'essayer d'abord de vider ce qui est sur la table du Comité de concertation.

L'exonération des investissements publics dans des conditions qui sont celles qui n'entament pas la viabilité budgétaire est à retenir. Cependant, il convient de rappeler qu'en Wallonie, avec un budget annuel de l'ordre de 13 milliards d'euros, on a une dette qui est de l'ordre de 21 milliards d'euros. On ne peut pas regarder cela comme si cela n'existait pas, comme si demain si on laissait tout aller, on n'aura pas les efforts supplémentaires à demander au suivant.

Dans cette proposition de résolution, ce que l'on fait, c'est ouvrir purement et simplement les portes avec un report supplémentaire pour l'équilibre budgétaire 2018. M. le Ministre a déclaré qu'on n'arrivera pas en 2018. Et, M. le Ministre a ajouté que si ce n'était pas 2018, ce n'était pas non plus en 2025. C'est qu'il y avait une volonté de se rapprocher le plus possible de 2018 avec des élans certes différents entre la majorité et l'opposition, en tout cas entre le Parti socialiste et les libéraux.

Est-ce 2024, 2025 ou 2030 ? Parce que si l'on vote cela ici, on est parti pour ne plus jamais avoir d'équilibre budgétaire.

Intensifier la collaboration avec la BEI (Banque européenne d'investissement), on peut aussi le faire. M. Crucke constate que la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a fait, mais pourquoi l'a-t-elle fait ? Pas pour de nouveaux projets, uniquement pour restructurer un certain nombre de projets qui ont été identifiés par la Banque européenne d'investissement comme étant effectivement prioritaires dans le développement. C'est ce dialogue qui peut être important parce que c'est dans ce cadre-là que l'on peut ouvrir un certain nombre de démarches, mais dans le texte en discussion, il n'y a pas de précisions supplémentaires. Il y a sans doute un effort idéologique qui n'est vraiment pas celui qui est partagé par le Groupe MR.

Pour toutes ces raisons, le Groupe MR ne peut soutenir la présente proposition de résolution. S'il y a une mesure intermédiaire d'avoir des auditions d'un certain nombre d'opérateurs, le Groupe MR n'y serait pas opposé, mais si la majorité veut passer en force, ce sera alors à coup sûr le Parti socialiste contre le Mouvement réformateur. On verra bien comment se positionnera le cdH en la matière.

M. Fourny déclare que la présente proposition de résolution appelle chez lui quelques commentaires. Si, dans l'esprit, on peut partager le fait que l'investissement public permettra la relance et tout le monde partage l'objectif et il faut trouver les bons véhicules pour pouvoir y arriver.

Il n'empêche que la proposition de résolution pose différentes questions qui méritent un affinage ou, en tout cas, des réponses très claires par rapport au libellé même de celle-ci. L'intervenant déclare qu'il ne partage pas tout à fait le point de vue selon lequel on veut « ouvrir les vannes » et faire n'importe quoi et ainsi gonfler l'endettement de la Wallonie. Quand on voit que le service de la dette représente aujourd'hui 280 millions d'euros par an sur un montant global de 13 milliards d'euros, on ne peut pas dire que ce soit vraiment une écharde très importante. On a déjà eu l'occasion de le développer en Commission.

Cette capacité d'emprunt, on en dispose toujours, même si l'on ne peut pas faire n'importe quoi, il faut au moins cadrer les choses, mais on n'est pas dans un modèle où l'on est dans une incapacité totale, où l'on serait au bord du gouffre et où il n'y aurait plus qu'un pas à faire, tant s'en faut.

Ceci étant, la proposition de résolution appelle quelque questionnement sur lequel il conviendrait d'avoir des réponses. Il lui apparaît utile en tout cas de se plonger dans le contenu même de la proposition de résolution.

Lorsque l'on dit que l'on souhaite saisir le Comité de concertation afin de soutenir l'exonération des investissements publics, il faudrait y apporter un peu de nuance. N'y a-t-il pas une distinction à faire entre des investissements publics dits stratégiques ou d'importance et des projets d'importance qui méritent effectivement que l'on s'y attarde et que l'on fasse l'investissement ? Considérer que tous les investissements publics doivent être considérés comme exonérés, c'est une porte ouverte à tout et l'on ne peut pas, intellectuellement et pratiquement, accepter la formulation telle qu'elle est rédigée.

D'ailleurs, une proposition de résolution au contenu similaire était également portée devant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale qui s'est posé les mêmes questions, puisque la semaine dernière, on a évoqué aussi le problème.

Lorsque l'on parle des règles SEC, le problème principal qui se pose est l'amortissement en une seule fois de l'intégralité de l'investissement. Ce qu'il faut faire et combattre, c'est cette ineptie intellectuelle et faire en sorte que l'investissement, l'amortissement puissent être à nouveau lissés dans le temps.

Il faudrait revoir la chose à l'aune de cette réflexion et la proposition qui a été faite, notamment au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le texte était d'indiquer qu'il fallait une révision du système européen des comptes pour faire en sorte que les pouvoirs publics puissent répartir sur plusieurs exercices les dépenses d'investissements qui ont une plus-value stratégique et économique.

En rencontrant cet aspect des choses, l'échelonnement de la dette, l'investissement ou l'amortissement sur un plus long terme et le fait qu'on limite l'ouverture à des investissements de type stratégique et économique, on peut rencontrer les vues du Groupe cdH sur ces choses. C'est moins la porte ouverte que le libellé tel qu'il est prévu en l'espèce qui apparaît trop large, de considérer que tous les investissements doivent faire l'objet d'une exonération, cela ne paraît pas non plus raisonnable en termes de bonne gestion et de bonne gouvernance.

Deuxième élément, M. Fourny désire obtenir des explications sur le comment on pourrait, dans une comptabilité dite normale, intégrer une comptabilité patrimoniale.

On sait qu'au niveau des pouvoirs locaux, on a deux types de comptabilité. Il y a, d'un côté, la comptabilité patrimoniale et la comptabilité normale de l'autre côté, mais concilier les deux et faire en sorte qu'en faisant un *mashing* entre les deux, on puisse trouver une solution qui permette de sortir d'épaisseurs en cette matière d'investissements, cela paraît un peu compliqué.

Troisième remarque, M. Fourny déclare qu'il souhaiterait entendre M. le Ministre par rapport à l'équilibre budgétaire. Ici, il y a une demande expresse de dire qu'on s'exonère du retour à l'équilibre pour 2018. L'intervenant tient à rappeler que dans le cadre des discussions budgétaires, jamais cela n'a été évoqué haut et fort et jamais la Wallonie n'a indiqué qu'elle souhaitait s'inscrire en dehors du cadre du Pacte budgétaire dans lequel on s'était inscrit.

Ce que l'on a dénoncé, c'est que pour toute une série de dépenses qui ont été amputées ou imputées par le Fédéral, on souhaitait pouvoir les sortir du carcan budgétaire, puisqu'elles sont le résultat de toute une série de politiques développées au niveau fédéral, notamment au niveau du *tax shift*.

On sait que l'impact de ces mesures s'élevait à près de 180 millions d'euros et que si l'on ne les avait pas eues, on aurait pu maintenir la trajectoire budgétaire.

À aucun moment, on a entendu le Gouvernement indiquer qu'il fallait sortir du retour à l'équilibre pour 2018.

M. Collignon souligne, tout d'abord, que depuis l'entame de cette législature, on assiste, depuis que l'on examine les budgets, à deux camps en présence. Un premier camp, représenté par ECOLO et le PTB, qui reproche à la majorité de faire trop d'efforts et donc d'avoir une tenue trop stricte par rapport à l'effort budgétaire et par rapport à la trajectoire.

Dans l'autre camp, depuis le début de législature, on assiste à un dogmatisme qui s'est quand même un peu libéré et qui s'est quelque part assoupli, puisque le Plan d'investissement n'est pas dans le budget fédéral.

Qui plus est, ce n'était pas la thèse jusqu'il y a peu. On assistait à une espèce de dogmatisme budgétaire. C'est un peu ce que le Gouvernement poursuit comme ligne. M. Collignon insiste sur le fait qu'il n'a pas dit qu'il fallait « ouvrir les vannes », le Groupe PS ne l'a jamais dit. De même, il n'a pas été dit qu'il fallait reporter sur les générations futures, les investissements et les prêts, mais entre le fait d'assainir proportionnellement, de ne pas essouffler l'économie, c'est tout le débat et c'est tout le fossé qui sépare le Groupe PS du Groupe MR sur ce point.

L'intervenant déclare qu'il ne comprend pas la façon dont le Groupe MR peut soutenir de manière abrupte l'investissement tant qu'il est privé et le fait que le public n'aurait pas de rôle dans la société. Le public a un rôle à

jouer pour pouvoir donner confiance à l'investisseur, c'est-à-dire la mise en état du tissu économique, mais il a aussi un rôle d'impulsion. Quand on demande des crédits d'impulsion aux différents plans de rénovation pour une ville, on espère que le privé puisse « jouer » à son tour dans le jeu et compléter les investissements. Il faut cesser d'opposer les investissements privés aux investissements publics.

Par rapport à la dette – M. Fourny l'a dit –, il faut aussi arrêter de dire que la dette de la Région wallonne est insupportable. Elle est tout à fait supportable, elle est, dans les ratings, soit moins de 3% de charge de dette. Il faut juste rétablir la réalité, dire que l'on a élargi le périmètre.

A savoir si le Groupe PS est tout seul à dire cela, il convient de répondre par la négative. Il faut signaler que des économistes qui ne sont pas réputés être socialistes, à l'instar de Monsieur Colmant, demandent que l'on puisse revoir cette norme.

M. Collignon en veut pour preuve une carte blanche publiée dans *L'Écho* le 24 novembre 2016 qui mentionne que l'esprit de concorde prévalant actuellement autour du concept d'investissements publics ou partiellement publics est une aubaine. Et il est souhaité que la Wallonie saisisse cette occasion pour permettre aux pouvoirs locaux de jouer dans cette pièce essentielle pour l'économie de la Région.

Pour investir, il faut que l'on ait les marges pour le faire, que l'on puisse avoir les trajectoires qui permettent d'investir. Quelque part, ces normes européennes relèvent d'un dogmatisme qui a conduit à l'échec dans de nombreux pays. Le commissaire pense qu'il faut que l'on puisse dépasser cela. C'est, d'ailleurs, l'objectif du Plan d'investissement.

L'auteur de cette carte blanche n'est autre que M. Jeholet, qui se positionne en militant en faveur des investissements publics.

En outre, M. le Ministre a toujours indiqué que la trajectoire n'est pas nécessairement un dogme et qu'il fallait que l'économie puisse reprendre du souffle.

Récemment, M. le Président Antoine a réuni les différents Parlements pour parler des finances communales. Il semble que l'une des conclusions, c'est la norme SEC 2010, c'est la comptabilisation abrupte des investissements, c'est-à-dire dans l'année 1, et non pas selon les règles d'amortissement habituelles. Quand on achète maison, par exemple, on va amortir cela sur vingt ans, on fait un prêt sur vingt ans et on ne comptabilisera pas l'achat la première année.

Malheureusement, les pouvoirs locaux doivent faire cela. Cette règle empêche d'investir et, quelque part, nuit aussi à l'investissement privé. Si l'on est un investisseur privé, un entrepreneur, on sait que le cadre de vie va évoluer, qu'il y a une politique d'infrastructures qui est menée par l'État, plus il y a de la confiance, au plus on investira.

Dès lors, il y a intérêt à rejoindre les propos de cette proposition de résolution.

Cela étant, il y a des remarques qui sont pertinentes, dont celles de M. Fourny, puisque, malheureusement, le dispositif de la proposition de résolution en examen ne reprend pas les termes qui sont choisis dans les développements. La remarque relative aux investissements publics a du sens : ce ne sont pas tous les investissements, ce doit être les investissements qui sont dits « des investissements productifs », ce sont des investissements qui vont faire un retour sur l'économie.

Ce point relatif au texte doit pouvoir être éclairé.

M. Collignon déclare qu'il n'a pas de problème non plus à avoir une expression relative au retour par rapport à la trajectoire, ni de tenter de la tenir.

L'intervenant pense avoir retenu que la majorité était, à tout le moins, d'accord sur le fait de dire que cette trajectoire ne doit pas être une obsession en soi et qu'il faut donc que l'on puisse essayer de la tenir autant que faire se peut.

D'ailleurs, Mme la Ministre Wilmès s'est exprimée dans ce sens-là pour le budget fédéral. M. Collignon déclare avoir vraiment du mal à comprendre ce double discours en Wallonie, d'un côté, et lorsque l'on se trouve au Parlement fédéral, de l'autre côté, où l'on a plus de souci à se faire sur le budget, en tout cas sur les comptes, parce que, manifestement, cela va être un gros problème.

Ensuite, à l'attention de M.Fourny, M. Collignon déclare qu'il n'a pas d'objection à ce que l'on se mette d'accord sur l'un ou l'autre amendement qui viendrait techniquement améliorer, donner une plus-value au texte initial de la proposition de résolution.

De toute évidence, la Wallonie doit donner un signal. Certes, c'est une matière technique, et ce n'est pas, évidemment, aussi comparable que le combat mené contre le CETA.

Cependant, la Wallonie peut aussi donner le ton et dire à l'Union européenne que si elle continue à enserrer les pouvoirs locaux, les entités publiques, en ayant une comptabilité qui ne permet pas d'investir, on n'aura pas les investissements de relance souhaités.

Dès lors, il est souhaité lancer un signal clair vis-à-vis du Gouvernement. Cette démarche doit être faite en parallèle avec ce que M. le Président Antoine a entrepris avec les autres Régions. C'est aussi une réalité. Il y a fort à penser que la Flandre est également intéressée. Elle s'est d'ailleurs déjà exprimée à plusieurs reprises.

En ce qui concerne la proposition de résolution du Parlement flamand évoquée, il est à signaler qu'un membre de l'OpenVld l'a contresignée.

M. Crucke est tenté de dire à l'écoute des propos tenus par M. Collignon qu'on ne change pas une mauvaise politique, de peur de se dédire.

Ce que dit M. Jeholet, ce n'est pas dire que l'on est à court d'investissements publics. Il y a déjà 13 milliards d'euros de budget d'investissements publics en Wallonie.

Il n'a pas été dit qu'il fallait supprimer les 13 milliards d'euros. Il y a déjà 13 milliards de dépenses publiques en Wallonie. Ce que le Groupe MR dit, c'est que la Wallonie vit au-dessus de son train de vie, et qu'il faut le réduire. Par contre, qu'il fallait faire une sélection dans les investissements publics, M. Jeholet le dit et il a raison.

Le problème, c'est que la majorité ne fait pas la sélection. Parce que d'aucuns l'ont rêvé, il faudrait le faire. Si l'on compare avec la Flandre, il est patent qu'en termes d'équilibre budgétaire, il y a quelques leçons à apprendre.

Si, en Flandre, l'équilibre budgétaire est quasiment retrouvé, on peut comprendre l'OpenVld. Si la Wallonie était dans la même situation, il n'y aurait aucune difficulté à soutenir la proposition de résolution en examen.

M. le Ministre indique qu'il va essayer d'être nuancé parce qu'il a le sentiment que l'on est trop dans des « débats de chapelle ». On est tous, quelque part, aveuglé par un combat idéologique ou bien par, comme l'a dit M. Collignon, un positionnement par rapport au Fédéral et au Gouvernement wallon.

M. le Ministre indique qu'il partage pleinement la position du Groupe PS quant à l'importance des investissements publics et la nécessité qu'ils représentent à tous les niveaux de pouvoir.

Toutefois, il tient à tenir un discours plus nuancé étant donné sa fonction de ministre du budget.

Il se déclare être d'autant plus favorable à la position du Groupe PS qu'il constate à quel point il est compliqué de monopoliser l'épargne privée, qui représente des milliards d'euros sur des comptes d'épargne, qui ne représentent plus rien en termes d'intérêts.

Malgré les efforts pour rendre l'investissement privé plus rémunérateur qu'un livret d'épargne, il n'en reste pas moins vrai que le Belge reste figé sur son livret d'épargne. S'il n'y avait pas un investissement public, ce serait la mort de l'économie, d'une manière générale, en particulier en Europe.

Ce n'est pas la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf, mais quand on examine les politiques de relance qui sont menées à d'autres niveaux, comme aux États-Unis, ou comme en Chine, qui pourtant a un pouvoir qui reste, de façade, communiste, mais qui a emprunté, dans sa vie au quotidien, le pragmatisme libéral, quand on constate à quel point les investissements publics et l'amorce d'un desserrement du garrot budgétaire pour quelques années sont considérés comme une politique économique efficace, et lorsque l'on voit le taux de croissance de ces pays, lorsqu'on voit comment ils gèrent leur économie et comment ils tendent, à travers l'économie, de procurer de l'emploi, du pouvoir d'achat de citoyens, on pense alors, comme le Groupe PS, que l'investissement public constitue non seulement une vertu économique, mais aussi une solution pragmatique aujourd'hui.

Le Comité de concertation avait été saisi en 2014 par l'ensemble des Régions et des Communautés. Il avait été demandé au Gouvernement fédéral, à l'époque, de plaider devant l'Europe pour un assouplissement des règles européennes. Quant à la comptabilisation des investissements, c'est la fameuse position paper déposée.

Force est de constater que, au-delà d'une réunion entre techniciens de la chose pour « benchmarker », il n'y a pas eu de poursuite du lobbying vis-à-vis de l'Europe alors que les Régions, unanimes, l'avaient demandé.

Au moment de la rédaction du Programme de stabilité 2016-2019, l'ensemble des Communautés et des Régions a encore une fois rappelé l'importance des investissements et le fait qu'ils ne devaient pas être comptabilisés dans la trajectoire de retour à l'équilibre, parce que ces investissements ne doivent pas être soumis à des mesures d'économie, d'une part, et parce que leur ampleur peut s'avérer problématique quand ils sont rapportés à l'échelle du budget propre de chaque entité, d'autre part.

La Flandre est confrontée au problème du périphérique d'Anvers, cela représente plusieurs milliards d'euros. Si l'on veut doter Liège d'un tram, c'est plusieurs centaines de millions d'euros. Dans un budget qui est globalisé au niveau belge, c'est un véritable plaidoyer pour essayer que l'on s'élève un peu tous.

C'est de dire que, quand on rapporte cela au niveau de l'entité Belgique, tous budgets publics confondus, ce n'est pas grand-chose. Par contre, c'est vrai qu'au niveau wallon ou même flamand, cela constitue un obstacle, alors que les citoyens n'ont pas changé. Pourquoi les citoyens de Liège n'auraient-ils pas droit à un tram ? Pourquoi les citoyens d'Anvers n'auraient-ils pas droit à un périphérique ? Uniquement parce que ce sont des compétences qui sont aujourd'hui régionales et que, vu la proportionnalité de l'investissement par rapport à l'ampleur du budget régional, on a des difficultés par rapport aux règles SEC, par rapport à la déconsolidation ? M. le Ministre juge que cela n'a pas de sens.

Cette position est toujours défendue par le Gouvernement wallon en 2017 par rapport aux investissements et à ce qui a été déposé depuis fin 2014 devant le Comité de concertation. Un groupe de travail interfédéral dédicacé aux investissements se réunit d'ailleurs actuellement à l'occasion du Plan national des investissements et, dans ce cadre, la Région wallonne a rappelé sa volonté d'une révision du traitement SEC des investissements dans les budgets et les comptes dans le sens d'une neutralisation à tout le moins partielle.

C'est pour cela qu'il convient de nuancer, parce que l'on doit distinguer les investissements structurants, les investissements productifs des investissements courants. On ne peut pas décider, du jour au lendemain, que l'ensemble des investissements consacrés par la Wallonie doit être considéré comme devant être déconsolidé ou externalisé. Il y a deux pistes : soit on les déconsolide, soit on les externalise.

Il semble que c'est tout à fait le sens de la proposition de résolution.

Ce point de vue est d'ailleurs partagé par l'ensemble des Communautés et des Régions. Or, les socialistes ne sont pas au pouvoir en Flandre ; ils le sont à Bruxelles et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais en Flandre, ils sont dans l'opposition.

Pour être pleinement efficiente, cette position devrait être adoptée formellement par l'ensemble des pouvoirs publics et être relayée par le Gouvernement fédéral auprès des autorités européennes, même si force est d'admettre que ce n'est pas facile. En effet, devant la « machine européenne », c'est très difficile de résister.

Il ne faut donc pas accabler Mme la ministre Wilmès, ou M. le Ministre Van Overtveldt, car face à la « machine européenne » et face à ce que constitue comme une sorte de mur, d'obstacle, Mme la Chancelière Merkel, c'est compliqué de faire comprendre que le monde a changé depuis 2014.

La question a été posée de savoir s'il y a un retour possible à l'équilibre budgétaire en 2018. Tout est évidemment possible, tout est faisable, mais que veut-on ? Premièrement, il faut constater que le monde a changé depuis 2014. En 2014, quand on a conclu l'accord de Gouvernement et que l'on a prévu des trajectoires pluriannuelles, on se basait sur des chiffres de croissance qui ne sont plus du tout la réalité aujourd'hui. On avait une inflation basse et une croissance à la hausse. Ce qui se passe, c'est l'inverse : les taux de croissance prévus pour 2017-2018 auraient dû être de 1,7% ou 1,8% ; on est à 1,2% ou 1,3%. On peut s'entêter à se dire que le monde n'a pas changé et que l'on veut absolument un retour budgétaire à l'équilibre en 2018, ce qui est faisable, mais il ne faut pas croire qu'on le fera sans dégâts. Les dégâts seront toujours pour les citoyens, et cela n'aura pas changé la « machine économique. » On se sera infligé une double peine : une première touchant l'économie et une seconde touchant les citoyens, qui sont déjà, il faut le reconnaître, dans une précarisation de plus en plus importante.

Deuxièmement, il faut cesser d'être hypocrite. On joue au « valet noir », c'est en fait le premier qui aura le courage de dire qu'en 2018, ce ne sera pas possible. M. le Ministre répète qu'il a dit lors du conclave budgétaire et en séance plénière lors du vote du budget de la Région wallonne pour l'année 2017 que le retour à l'équilibre budgétaire en 2018 n'était pas un dogme. Pour la Wallonie, il est clair que 2018, ce sera non.

M. le Ministre dit cependant être d'accord avec certains intervenants sur le fait que l'on ne peut pas se permettre de remettre en perspective un retour à l'équilibre budgétaire dans les 10 à 15 ans à venir, car les enjeux sont là. On doit, dans les prochaines années, se fixer à nouveau un objectif relativement contraignant qui permette de réconcilier la volonté d'assainir les finances publiques avec une volonté de préserver les citoyens et d'actionner les leviers pour une relance économique. C'est tout l'enjeu des politiques qui sont mises en place au niveau du Gouvernement.

En vue de concrétiser l'idée d'une relance par un Plan national d'investissement (PNI), les dépenses supplémentaires liées au nouveau projet repris dans le PNI devraient pouvoir être neutralisées également.

Le Gouvernement wallon a fait le choix, dans le budget 2017 de ne pas externaliser les dépenses publiques d'investissement. Chaque autorité publique se trouve ainsi confrontée au même dilemme : soit on externalise les dépenses et ainsi on présente un budget à l'équilibre, c'est la technique de M. le Ministre Tommelein, qui a un budget en équilibre, mais les Flamands ont externalisé pour plus de 500 millions d'euros. Ils ont donc externalisé 500 millions d'euros de dépenses pour entamer la phase 1 du périphérique d'Anvers.

La Région wallonne a choisi de ne pas externaliser les dépenses budgétaires d'investissement, c'est pour cela qu'est présenté un budget en déficit en Wallonie.

Il semble que l'identification des dépenses affectées aux investissements stratégiques devrait permettre d'évaluer concrètement le caractère du déficit budgétaire d'une entité. C'est aussi une nuance que M. le Ministre souhaite apporter, parce que pour éviter le laisser-aller, le laisser-faire, il estime que l'on devrait évaluer concrètement le caractère du déficit budgétaire d'une identité en fonction des dépenses affectées aux investissements stratégiques. Ce n'est pas contraire à l'esprit de l'assainissement des finances publiques.

Cela va d'ailleurs dans le sens des déclarations de la Commission européenne qui a indiqué que même si l'assainissement public est indispensable, une augmentation des dépenses publiques permet de soutenir l'économie.

C'est pourquoi M. le Ministre plaide pour que, à titre indicatif, soit créée une entité III. Il y a, pour rappel, l'entité I qui est l'entité fédérale et l'entité II qui est l'entité relative aux Régions.

M. le Ministre plaide pour une entité III qui permettrait d'identifier globalement l'ensemble de ce type d'investissements et permettrait également une explication pédagogique du déficit de l'ensemble des pouvoirs publics belges.

La proposition de M. le Ministre consiste à dire que, s'il n'y a pas d'externalisation possible, alors on réfléchit à créer théoriquement, à côté de l'entité I et de l'entité II, une sorte d'entité III où l'on globaliserait le montant du budget d'investissement de l'ensemble des constituantes de l'entité III et l'on ferait, dès lors, un rapport sur l'entièreté du montant belge pour des projets de très grande ampleur. Cela permettrait de montrer que le tram de Liège, le ring d'Anvers et d'autres projets structurants comme ceux-là, quand ils sont remis dans la perspective d'une globalisation au niveau de la Belgique, c'est beaucoup moins important, c'est beaucoup moins signifiant. Par rapport aux règles européennes, notamment en termes de déficit acceptable, de retour à l'équilibre, ce serait une solution pragmatique qui pourrait être offerte.

Cette entité III permettrait de déceler et d'identifier les investissements stratégiques importants qui devraient être réalisés dans les cinq prochaines années par exemple. On disposerait en négociation d'un certain levier ; on se mettrait d'accord avec la Flandre, avec Bruxelles et avec la Wallonie et en fonction du montant global, on se dirait que pour 2019, ce serait une partie pour la Flandre, pour 2020, une partie pour la Wallonie. Si l'on réinvente une sorte de coordination au niveau de l'entité III, avec des volants et des marges différentes, puisqu'on les reproportionnalisera au niveau de la globalité belge, on pourrait trouver une issue si jamais l'on ne parvenait pas à déconsolider plus sereinement ou à externaliser plus sereinement et si Eurostat continue à être un « gardien » aussi compliqué et aussi sévère.

L'intervention de M. le Ministre a pour objectif de nuancer les enjeux, de les replacer dans un contexte qui ne soit pas qu'idéologique, qui soit un contexte de pragmatisme. Il a ainsi précisé la position du Gouvernement quant à un retour à l'équilibre budgétaire en 2018. Il a, en outre, montré que la volonté de desserrer le garrot budgétaire en Wallonie était une volonté qui doit s'exprimer dans un temps défini, dans un temps précis, avec la volonté d'assainir et de continuer à assainir les finances publiques, d'un retour à l'équilibre budgétaire probable, dans les années 2019, 2020, 2021, mais sans qu'il soit question d'aller au-delà de cela, et surtout, d'avoir des budgets qui tiennent la route et qui permettent de soutenir la relance économique dont on a besoin.

Il y a donc la proposition de discussion au niveau de la création avec les autres entités fédérées et le Gouvernement fédéral d'une entité qualifiée d'entité III.

M. Crucke se réjouit d'avoir entendu la position de Monsieur le Ministre et déclare pouvoir se retrouver dans plusieurs de ces propositions.

Cependant, il s'oppose à un « passage en force » du texte au cours de la présente réunion de la Commission. Sur des éléments comme ceux-là, qui sont certes d'importance et capitaux, cela ne vient pas à 15 jours. Plutôt que de rédiger sur des bancs à la va-vite des amendements, il vaudrait mieux prendre le délai nécessaire de 15 jours pour pouvoir en débattre sur le plan politique et avoir un texte qui tienne alors la route et qui ne soit plus sujet à interprétation. Ce qui a été dit par M. le Ministre, ce n'est pas ce qui figure dans le texte qui a été présenté. Ainsi, par exemple, l'entité 3 est un concept nouveau avancé par M. le Ministre qui semble intéressant et intelligent. Il mérite que l'on se penche dessus, mais pas dans la précipitation. Si l'examen du texte est postposé à quinzaine, le Groupe MR pourrait tout à fait participer à la réflexion.

III. EXAMEN ET VOTES DES AMENDEMENTS

Amendement n° 1 (Doc. 683 (2016-2017) – N° 2) déposé par MM. Fourny et Collignon

M. Fourny indique que cet amendement vise à préciser qu'au niveau des investissements publics, tous n'étaient pas concernés, mais que seuls les investissements qui ont une plus-value stratégique et économique doivent être considérés comme étant exonérés.

Amendement n° 2 (Doc. 683 (2016-2017) – N° 2) déposé par MM. Fourny et Collignon

M. Fourny indique que cet amendement vise à retirer la référence à la comptabilité patrimoniale au tiret 7 du point 1 de la demande au Gouvernement wallon.

Amendement n° 3 (Doc. 683 (2016-2017) – N° 2) déposé par MM. Fourny et Collignon

M. Fourny indique que cet amendement est un amendement technique qui précise le type d'investissement concernant l'exonération, en indiquant qu'il s'agit des investissements qui ont une portée stratégique et économique.

Amendement n° 4 (Doc. 683 (2016-2017) – N° 2) déposé par MM. Fourny et Collignon

M. Fourny indique que cet amendement tend à reprendre les propos qui ont été avancés par M. le Ministre quant à la problématique du retour à l'équilibre, en indiquant qu'il y aurait une concertation au niveau du Comité de concertation entre la Région et l'État fédéral concernant ce type d'investissement et que les efforts de relance économique devaient être repris en augmentant le rythme des investissements publics sans faire du retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire un dogme.

Cela rencontre les éléments développés dans le cadre de la discussion.

M. Crucke répète que le Groupe MR ne votera pas en faveur de ce texte. Il estime que travailler de la sorte est totalement amateur. C'est, selon lui, dommage de ne pas avoir pu travailler dans le sens de ce qui avait été évoqué par M. le Ministre.

Votes

Les amendements n° 1 à 4 (Doc. 683 (2016-2017) – N° 2) ont été adoptés par 8 voix contre 4.

IV. VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée a été adopté par 8 voix contre 4.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

C. POULIN B. DRÈZE

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC)

Le Parlement de Wallonie,

A. Vu le Règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne (UE) n°549/2013 du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne présentant de l'intérêt pour l'EEE qui instaure le système européen des comptes 2010 (SEC 2010);

B. Considérant que le système SEC 2010 impacte négativement le rythme de la relance européenne;

C. Considérant que, depuis 2008, l'Europe a choisi le cap de l'austérité, afin de tenter une sortie de crise, estimant qu'en imposant cette austérité forte, l'Europe fait le jeu du néolibéralisme alimentant le sentiment eurosceptique plutôt que de soutenir les États et d'investir davantage afin d'améliorer le bien-être de ses concitoyens;

D. Considérant que l'austérité budgétaire, imposée aux différents niveaux de pouvoir, anesthésie la croissance économique et réduit les rentrées fiscales et que les déficits ne baissent pas;

E. Considérant que la politique d'austérité actuelle crée des distorsions sociales de plus en plus importantes;

F. Considérant que le FMI reconnaît, dans son rapport « Grotte Forecast Errors and Fiscal Multipliers, Working Paper no 2013/1, janvier 2013 », avoir sous-estimé l'impact négatif du « multiplicateur budgétaire » selon lequel un milliard d'économies dans un pays ne générerait pas 500 millions de baisse du PIB mais bien plus d'un milliard;

G. Considérant que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a reconnu que la création monétaire n'a pas permis de relancer suffisamment la croissance et que la note publiée le 18 février 2016 intitulée « Perspectives économiques intermédiaires » propose un revirement par rapport à la politique qu'elle a prônée depuis de nombreuses années, à savoir d'accroître l'investissement public dans l'infrastructure;

H. Considérant que le système SEC 2010 impose une comptabilisation des investissements financés par emprunt en tant que coût déduit, en entièreté, des dépenses;

I. Considérant qu'en vertu du principe des droits constatés, on comptabilise comme une dépense la totalité de l'investissement en une fois, qui ne peut donc être amortie sur une longue période;

J. Considérant que cette méthode instituée par le système SEC 2010 est en contradiction avec la logique économique des investissements, selon laquelle un investissement est également bénéfique pour les contribuables au cours des exercices futurs, sur lesquels il est cohérent de reporter la charge économique;

K. Considérant que le système SEC 2010 freine considérablement l'investissement de nombreux pouvoirs locaux et régionaux en raison de l'absence de valorisation comptable de la création patrimoniale et de l'impossibilité d'amortir ces investissements sur plusieurs années;

L. Considérant que le système SEC 2010 impacte le solde de financement et la dette et que les critères sont devenus plus précis, afin de déterminer ce qui fait partie ou non du périmètre de consolidation budgétaire du secteur des administrations publiques, ce qui a intégré dans le secteur des administrations un certain nombre d'entités ou d'opérations financières qui en étaient exclues auparavant, limitant ainsi la capacité d'investissement;

M. Considérant que l'investissement public est un élément incontournable de la relance de la croissance et a un effet d'entraînement sur l'investissement et l'emploi privé;

N. Considérant que les politiques d'austérité ont démontré leurs nuisances et que des organismes comme le FMI et l'OCDE ont reconnu avoir sous-estimé les effets néfastes d'une politique budgétaire austère;

O. Considérant que l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) plaident pour une relance des investissements publics;

P. Considérant l'incapacité de la politique fiscale actuelle à relancer la croissance économique;

Q. Considérant le récent appel du G20 à relancer les investissements publics pour soutenir la croissance économique;

R. Considérant qu'un objectif d'équilibre ou de surplus en termes SEC (annuel) a nécessairement des conséquences négatives sur le volume des investissements;

S. Considérant que les besoins en investissements publics sont importants dans des secteurs comme le logement, les écoles, les infrastructures routières

et ferroviaires, la transition énergétique, le financement des universités, la recherche, les infrastructures sportives, ...;

T. Considérant que la Commission européenne a fait preuve d'une certaine ouverture en élaborant des lignes directrices (dénommées plus communément « clauses d'investissement ») sur la manière dont les investissements publics devaient être envisagés dans le cadre du pacte. Considérant que cela s'inscrit dans le cadre du volet préventif du Pacte de stabilité, les États membres peuvent s'écarter temporairement de leur objectif budgétaire à moyen terme ou de la trajectoire d'ajustement budgétaire convenue aux fins de la réalisation de cet objectif, afin d'intégrer les investissements, aux conditions suivantes :
   – la croissance de leur PIB est négative ou le PIB reste nettement inférieur à son potentiel (se traduisant par un différentiel supérieur à - 1,5% du PIB);
   – l'écart n'entraîne pas le non-respect de la valeur de référence de 3% et une marge de sécurité appropriée est préservée;
   – les niveaux d'investissements augmentent effectivement en conséquence;
   – les investissements éligibles sont les dépenses nationales correspondant à des projets cofinancés par l'Union européenne au titre des politiques structurelles et de cohésion (y compris les projets cofinancés au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes), des réseaux transeuropéens et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, ou à des projets cofinancés également par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI);
   – l'écart est compensé dans les délais fixés aux fins du programme de stabilité ou de convergence de l'État membre (plans budgétaires à moyen terme des États membres);

U. Considérant que la période est idéale pour investir car les taux d'intérêt à long terme sont faibles voire très faibles;

Demande au Gouvernement wallon,

1. de saisir le Comité de concertation de la revendication d'une révision et/ou d'un assouplissement des règles SEC 2010 et plus globalement des critères budgétaires européens pour la Région wallonne et les pouvoirs locaux en :
   – soutenant la répartition pour les pouvoirs publics sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement qui ont une plus-value stratégique et économique;
   – prenant en compte la majorité des sources de financement des investissements (emprunts, réserves) afin d'équilibrer le solde SEC;
   – intégrant dans les objectifs budgétaires la vision patrimoniale afin de pouvoir tenir compte des actifs constitués et des actifs immobilisés;
   – tenant compte de la conjoncture économique;
   – instaurant une « clause d'investissement » plus étendue;
   – élargissant le mécanisme de neutralisation prévu du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
2. de défendre devant le Comité de concertation une position claire de la Région wallonne soutenant la répartition sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement qui ont une plus-value stratégique et économique lors des différentes négociations au sein des organes de l'Union européenne;
3. de poursuivre les efforts de relance économique en augmentant le rythme des investissements publics sans faire du retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire un dogme;
4. d'intensifier, dans le cadre d'un assouplissement des normes comptables européennes, des collaborations et partenariats avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) afin de développer des investissements productifs dans le cadre d'une approche keynésienne des dépenses de l'État.